Le 29 Août 2019

BAREME HONORAIRES MAISONS ET APPARTEMENTS

Remise de **50%** si l'acquéreur est présenté par le mandant, sur tous les mandats partenaires exclusifs

Charge acquéreur sauf convention particulière
Honoraires de transaction vente **TTC**
*Forfait minimum d'intervention **5000€**
Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Commission fixe TTC :

- De 0 à 100 000€
  5 000 €
- De 100 001 à 150 000€
  6 500 €
- De 150 001 à 200 000€
  8 000 €
- De 200 001 à 250 000€
  10 000 €
- De 250 001 à 300 000€
  12 000 €
- Au-dessus de 300 001€
  4 %



BAREME DES HONORAIRES : LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PUBLICS, FONDS DE COMMERCE

10% TTC du prix de vente
*Forfait minimum d'intervention **5000€**

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »